DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

ANNÉE 2025

À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT **AVANT LE 1^{ER} MARS 2025** AU CCAS 14 rue William Thornley 95520 Osny

Nom de l'association (libellé complet et sigle, en lettres majuscules) :

	Première demande
	Renouvellement
Sub	vention(s) sollicitée(s) :
	-onctionnement :
	Exceptionnelle:€
4ide	(s) en nature sollicitée(s) :
	ocaux alimentation
	matériel technique support(s) de communication
	personnel autre :
	de permettre l'examen de votre dossier, il est nécessaire de renseigner l'ensemble des ruk npris les pièces jointes :
	e compte de résultat ;
	e budget prévisionnel ;
	e bilan financier du dernier exercice.
\tte	ntion, tout dossier incomplet ne pourra être instruit.
C-	dre réservé au service :



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Objet :		
N° SIRET ou N° SIREN¹:		
(Obligatoire pour percevoir une subv	ention)	
Code APE ou Code NAF ² :		
Numéro RNA³ ou à défaut celui du ré	cépissé en préfecture : W	
Date de publication de la création au	Journal Officiel :	
Adresse de l'association :		
Code postal :Commune :		
Tél : Courriel :		
¹ SIRET : ce code est obtenu gratuitement auprès d ² APE/NAF : codes déterminés par l'INSEE lors de l ³ RNA : répertoire national des associations. Le RN	a demande d'attribution des numéros Sirer	
Site Internet ou page facebook :		
Union, fédération ou réseau auquel e d'affiliation) :		quez le nom complet et le numéro
L'association dispose-t-elle d'agréme		NON
Si oui, merci de préciser :	· /	
Type d'agrément :	Attribué par :	En date du :
L'association est-elle reconnue d'utili	té publique ? 🔲 OUI	NON
Si oui, date de publication au Journal	Officiel:	
L'association dispose-t-elle d'un com	missaire aux comptes ? OU	I NON

ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE L'ASSOCIATION

Secteur d'activité :		
Caritatif Promotion de la santé Handicap Famille	Seniors Insertion sociale Insertion professionne Développement dura	
Principales activités développées (joindre le PV de l'assemblée général		
Activités	Descriptions	Objectifs poursuivis
L'association a-t-elle participé à c	des actions ou évènements organi	isés par la commune ?
OUI NON		
Si oui, précisez lesquels :		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

Composition du bureau :

	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
PRÉSIDENT					
SECRÉTAIRE					
TRÉSORIER					

SECRÉTAIRE						
TRÉSORIER						
Nombre d'élus Précisez lesque		entants	de la collectivi	té) :		
Moyens humai Bénévole : persor				'activité de l'associa	ation, de manière	non rémunérée.
Nombre de bénévoles ou dirigeants		Nombre total de salariés		Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT ⁵)		Nombre de volontaires
	année corr	espond à 0,8		uotité de travail. À titre d'e DD de 3 mois, travaillant à		CDI dont la quotité de travai 8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les
Cumul des 5 sala	ires ann	uels bruts	s les plus élevés :			
Nombre d'adhére	ents ou l	icenciés (obligatoire) ·			
			•			
En 2023 :						
Nombre d'adhér	ents 202	5:		Nombre d'Osnyssoi obligatoire)	s :	
Montant de la co	tisation	annuelle	(par adhérent) :			
Tarif enfant :	•••••		€			
Tarif adulte :	•••••	•••••	€			

Montant de la cotisation (par activité) :€

(à adapter en fonction du fonctionnement de votre association)

(joindre la fiche des tarifs des cotisations)

AIDES EN NATURE

Types de local, équipement, matériel, communication,

	OUI	NON	Types	de local, équipement, matériel, communication, lieux*	
Mise à disposition de locaux					
Mise à disposition de matériel					
Mise à disposition de communication					
Autres moyens mis à disposition					
(*) Précisez les informations suivantes: - les locaux permanents et/ou ceux utilisés pour des besoins ponctuels; - local à titre gratuit ou payant (indiquer le montant du loyer versé); - matériel, communication: de quelle nature et pour quelle(s) occasion(s)? Informations complémentaires:					
CONVENTIONNEMENT ACTUEL Avez-vous une convention avec la ville ou le CCAS ?					
OUI NON De quel type de convention s'agit-il ?					
TYPE DE CONVENTION				Date d'échéance	
Subvention de fonctionnement			t		
Subvention exceptionnelle					
Misa à disnos	Mise à disposition de locaux				

BILAN COMPTABLE 2024

À joindre impérativement

Ci-après, à titre d'exemple, un modèle type de bilan simplifié, vous pouvez utiliser ce modèle ou joindre votre bilan en annexe. Le bilan est un document de synthèse qui représente à un instant donné le patrimoine de l'association. Il se compose de deux parties : à l'actif on trouve un inventaire du patrimoine de l'association ; au passif la liste de ses ressources financières.

ÉLÉMENTS CONCERNANT L'ANNÉE 2024

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
Immobilisation (voiture, ordinateur, mobilier)		Fond associatif	
Banque - compte courant		Résultat de l'exercice	
Banque - compte de placement livret		Prêt	
Caisse		Dettes fiscales	
Clients, usagers		Fournisseurs	
Charges constatées d'avances		Produits constatés d'avances	
Dotation et provision		Reprise sur provision	
Total		Total	

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats fournitures		Usagers	
Achats prestations		Subventions (à détailler)	
Autres (à détailler)		Cotisations : adhésions	
Salaires et charges		Dons	
Charges financières		Autres	
Total		Total	

ARGUMENTAIRE

Nom de l'association :

La subvention de fonctionnement en 2024 était de €.	
La demande de subvention pour l'année 2025 est de	€.
Soit une augmentation/diminution de €.	

Afin de nous permettre d'analyser au mieux votre dossier, veuillez préciser en quelques mots vos arguments justifiant de la subvention demandée.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (obl	ligatoire)
Je soussigné(e),	
Représentant(e) légal(e) de l'association • certifie que l'association est régulièreme • certifie que l'association est en règle au des cotisations et paiements correspond • certifie exactes et sincères les informat demandes de subventions introduites au par les instances statutaires; • s'engage à faire état de la participation de concernant ses actions; • s'engage à joindre à cette demande les bilan comptable arrêté, certifié exaccomptes; copie du dernier relevé de compte;	ent déclarée; I regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que lants; Itions du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des uprès d'autres financeurs publics, ainsi que l'approbation du budget e la commune dans tout support d'information ou de communication documents suivants: It et signé du Président ou, le cas échéant, du commissaire aux
relevé d'identité bancaire ou postal	au nom de l'association.
copie des statuts de l'association ; récépissé de la préfecture et extrait d N° SIREN (certificat d'inscription au r	joindre également les documents suivants : du journal officiel attestant la création de l'association ; répertoire des entreprises) 130 avenue du Président J.F. Kennedy - BP 405 - 59020 Lille Cedex.
•Demande une subvention de :	euros
Fait à le	
Signature du représentant ou de son ma	andataire
Si le signataire n'est pas le représentan	t légal, merci de compléter :
DÉLÉGATION DE SIGNATURE Je soussigné(e),	représentant légal de l'association atteste que la délégation de signature est donné à
et financier et tout document sollicité Durée : du Date :	au
Signature du délégataire :	Signature du délégué :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IRRECEVABLE

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal – en application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 30 octobre 1935, il est rappelé que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Loi du 1er juillet 1901 – art. 5

« Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. »

Conseil d'État, 10/7 SSR, du 25 septembre 1995, 155970

« L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir. »

Article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales Loi n°96-142 du 21 février 1996

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître le résultat de leur activité ».

Circulaire ministérielle du 16/01/2007

Toute association doit transmettre un compte-rendu financier de s on a ction dans les 6 m ois s uivants la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, même si le renouvellement n'est pas demandé. Ces documents comptables doivent être conformes au plan comptable associatif.

Loi 93-122 du 29/01/1993, Décret n°2006-335 du 21/03/2006 et Décret n°2009-540 du 05/05/2009

Toute association recevant au moins un montant annuel de subventions publiques de 153.000€ doit établir un bilan, un compte de résultat et une annexe, nommer un commissaire aux comptes et un suppléant, et déposer ces documents à la Préfecture du siège social de l'organisme. Enfin, elle doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux Officiels.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Osny est à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes :

Tél.: 01 34 25 42 24 Mail: social@ville-osny.fr

PARCOURS D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Envoi du dossier par le CCAS OU Téléchargement sur le site internet osny.fr OU Remise en mains propres à l'association



Dépôt OU

envoi par l'association du dossier COMPLET au CCAS avant le 1^{er} mars 2025



Instruction et vérification formelle des pièces demandées par le CCAS



Si le DOSSIER EST COMPLET

Préparation du dossier pour la commission d'arbitrage du CCAS Le service apporte les éléments administratifs permettant aux élus de prendre une décision.



Commission d'arbitrage entre élus et techniciens Proposition de subvention ou refus. Si refus, cela est signifié par courrier à l'association (dépôt du projet de délibération au minimum 1 mois avant la date du conseil administration du CCAS)



Vote de la subvention en Conseil municipal (en juin)



Contrôle de légalité en sous-préfecture



Notification de la décision à l'association



Versement de la subvention à l'association



L'association mène l'activité prévue conformément à son dossier de demande



Les services de la mairie vérifient l'utilisation de la subvention